



FORMATION EN PRÉSENTIEL

# HABILITATION ÉLECTRIQUE NF C18-510 - B1/B1V/BR/BC/B2/B2V/BE ESSAI, MESURAGE, VERIFICATION - PERSONNEL ÉLECTRICIEN

Dernière mise à jour le 17/07/2023.

## OBJECTIF

Acquérir à l'apprenant une aptitude professionnelle dans le seul domaine de la prévention du risque électrique

## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse et haute tension dans le respect des prescriptions de la nouvelle norme NF C 18-510
- Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés
- Être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique dans son environnement de travail
- Être capable d'appliquer les conduites à tenir appropriées en cas d'accident ou d'incendie en lien avec le risque électrique
- Être capable de mettre en oeuvre de son matériel, outils et équipements de protection et d'en identifier les risques associés
- Être capable de citer les zones d'environnement et d'en donner leurs limites et prescriptions en lien avec son titre d'habilitation
- Être capable de citer les zones d'environnement et d'en donner leurs limites et prescriptions en lien avec son titre d'habilitation ; Être capable de mettre en oeuvre de son matériel, outils et équipements de protection et d'en identifier les risques associés ; Être capable d'appliquer les conduites à tenir appropriées en cas d'accident ou d'incendie en lien avec le risque électrique

## PUBLIC CONCERNÉ

Personnel électricien chargé d'assurer des travaux, des dépannages des essais des mesures ou autres opérations sur des ouvrages électriques en basse tension

## MODALITÉS D'ACCÈS

14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité

## MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

COFAS - N° SIRET 82339514000028 - RCS Mont de Marsan - Code APE 85.59A - Route de Rotche 40090 SAINT-PERDON France - Tél. : 0524285660 - contact@cofas.fr - www.cofas.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75400125940 auprès du/de la Région Nouvelle-Aquitaine.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Tarif

NOUS CONSULTER

Réf.

PRO-000082

Contact

0524285660  
contact@cofas.fr  
www.cofas.fr

## PRÉ-REQUIS

- Avoir des connaissances en électricité

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation. Prendre contact en amont avec notre référent Handicap à b.cazaubon@cofas.fr

## MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Exposés interactifs pour la théorie, étude de cas Mise en situation



Formation en présentiel

pratique et jeux de rôle Manipulations de dispositifs de sécurité,  
d'EPI et de composants électriques



Niveau

**Niveau 2**



Modalité

**Présentiel**



Effectif par session

**1 mini > 10 maxi**



Durée

**21 heures / 3 jour(s)**



## PROGRAMME

### PARTIE THEORIQUE

- Notions élémentaires d'électricité
- Les dangers de l'électricité
- Le courant électrique et le corps humain
- Matériel de protection individuel et collectif
- Les zones à risque électrique
- Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux
- Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510
- La consignation : procédure et matériel
- Les niveaux d'habilitation
- Risques encourus lors d'opérations sur ou au voisinage d'ouvrages électriques et protections contre ces risques
- Consignes et documents écrits
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Ouvrage et installations haute tension
- Travaux pratiques et évaluation pratique conformément à la réglementation
- Evaluation des acquis par un test

### MISE EN SITUATION PRATIQUE

- Evaluation des risques électriques
- Mettre en place les protections nécessaires
- Travailler ou circuler dans une zone protégée
- Travailler en sécurité selon matériel et situations
- Remonter les difficultés rencontrées
- Intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
- Rédiger les documents applicables et transmettre les informations
- Mettre en œuvre les procédures de consignation
- Protéger une zone de travail par obstacle ou isolation (pose de nappe isolante)
- Assurer la surveillance d'une zone de travail

### INTERVENANT(S)

Formateur spécialisé

### ÉVALUATION

Evaluation en fin de formation

### ATTRIBUTION FINALE

Titre habilitation électrique

### MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Recyclage Habilitation électrique NF C18-510 - B1/B1V/BR/BC/B2/B2V/BE ESSAI, MESURAGE, VERIFICATION - Personnel électricien